

منبر العامل

MAI - JUIN 1977

التونسي الجزائري المغربي

N° 79 — 1 F

Mensuel de la CGT pour les travailleurs Tunisiens, Algériens, Marocains



افتتاحية :

أكد ديغوف في شهر فيفي 1977 على ان فرنسا لن تتبع المثال الالمانى وقال : "لن يقع طرد المهاجرين ابدا بدعوى الازمة الاقتصادية". وفي نهاية شهر افريل وافق الوزير الاول عرف الصناعات الحديدية في اولوية طرد المهاجرين . ان نقابة السراج . ته تعارض كل طرد اولي للمهاجرين ، فهم كبقية كافة الشغالين ، ليسوا مجبورين على دفع ثمن الازمة الاقتصادية .

وعد السيد بار بمنح 10.000 ف للعاطلين المغتربين "الذين يتطوعون" للرجوع الى بلدانهم ، وذلك من قبيل الغديعة . فقد كسب المهاجرون بفضل عملهم الكثير من الحقوق . ويقدر مجموع منح البطالة بـ 14.000 ف سنويا ، فهناك اذن خسارة ملموسة في هذا الصدد . ثم ان العملية تعني التخلي كذلك عن بقية الحقوق الاجتماعية : المنح العائلية ، العطل المدفوعة ، التقاعد ، الح . . .

وبعد ان وقع استغلال الشغالين المغتربين بشكل مخجل ، تتردد منظمة الاعراف طردهم مع منحهم بخشيشا هزيبا ليتمكنوا ويصمتوا . لكن ندع الامور تجري بذلك الشكل ابدا

وسيفتك الشغالون الفرنسيون والمهاجرون مع نقابة السراج . ته حقوقهم في فرض استقرار خدمتهم واحترام كرامة الجميع . لقد غيرنا مضمون الجريدة التي حددتنا من قبل ، وذلك لكي نخبر الجميع بهذه الترتيب والتدابير الجديدة .

وبهذا الصدد ، توجه جورج سيغي التي كافة الشغالين المهاجرين بفرنسا ، وذلك في مناطق : دامبيير ولواي ، وسيجد كل فرد التفسيرات التي قدمها ، في الصفحات التالية للجريدة .

كل الفرنسيين والمهاجرين متحدين في

نضال واحد

Chronique juridique - DROITS AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Les droits du travailleur immigré sont complètement différents selon que sa famille est venue ou non avec lui en France.

1 - SI LA FAMILLE EST EN FRANCE :

En principe, quand la famille est en France, elle bénéficie des **mêmes prestations** familiales que la famille d'un travailleur français dans la même situation.

Pour avoir droit aux allocations, il faut avoir travaillé 1200 heures dans l'année (ou 18 jours ou 120 heures) juste avant la demande. Le travailleur immigré peut faire compter les périodes d'emploi antérieures dans son pays (1).

Mais des inégalités persistent :

- l'allocation aux handicapés adultes est refusée à ceux qui n'ont pas la nationalité française ;
(attention) : le droit des travailleurs de la C.E.E. à l'allocation aux handicapés adultes pour un membre de leur famille a été reconnu par la Cour de Justice des Communautés Européennes le 16 décembre 1976. Cette décision a été obtenue grâce à l'action de l'INCA-CGT (2). C'est un acquis important : il faut obtenir son application (signaler tous les refus à l'INCA-CGT) et l'extension aux travailleurs des pays tiers).
- la carte de réduction familles nombreuses de la SNCF est accordée aux familles originaires des pays de la CEE ou des anciennes colonies ou protectorats (3) mais elle est refusée encore aux autres nationalités. Il faut imposer avec la CGT la suppression de toute condition de nationalité).

2 - SI LA FAMILLE EST RESTEE AU PAYS :

- seuls ont droit à des allocations familiales les familles des travailleurs dont le pays a conclu une convention avec la France : **pays de la CEE, Espagne, Portugal, Yougoslavie, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Mali, Mauritanie, Niger, Togo.**
 - Certaines allocations ne sont jamais versées hors de France, et donc refusées aux travailleurs dont la famille est au pays : allocation de salaire unique, pour frais de garde, allocation-logement, de rentrée scolaire, d'éducation spéciale, d'orphelin, de parent isolé, allocations prénatales, postnatales (4).
 - Quant aux allocations (d'« entretien ») versées aux familles hors de France, elles ont un **taux très inférieur aux taux français** (v. tableau ci-dessous).
- conditions :
- Il faut distinguer trois situations :
- a) cas d'un travailleur italien (ou pays de la CEE).
Le travailleur demande à sa caisse d'AF en France une attestation certifiant qu'il remplit les conditions d'emploi. La famille présente cette attestation (et ses pièces d'état civil) à la caisse italienne de son lieu de résidence pour être inscrite ; les allocations sont versées par la caisse italienne.
 - b) cas d'un travailleur portugais, espagnol, yougoslave, marocain ou turc : il doit présenter à la caisse d'AF française un « état de famille » c'est-à-dire un imprimé où est expliquée la composition de

la famille, et remplir un imprimé appelé « demande d'indemnité pour charge de famille ». Les sommes sont envoyées directement à la personne qui a la charge des enfants.

- c) cas d'un travailleur algérien, tunisien, sénégalais, mauritanien, malgache, nigérien, togolais.

Comme dans le deuxième cas pour les formalités, mais les sommes reçues correspondent aux allocations du pays d'origine, versées par la Caisse du lieu de résidence de la famille, jusqu'à quatre enfants (car la caisse française rembourse ces allocations mais seulement jusqu'à 4 enfants).

(attention) : l'état de famille doit être renouvelé chaque année - en général le 1^{er} avril - la caisse française avertit le travailleur).

- (1) V. Guide Immigration du Militant N° 192.
- (2) Institut National Confédéral d'Assistance aux Travailleurs Italiens, 213, rue La Fayette PARIS 10^{me}.
- (3) Maroc, Tunisie, Algérie, Afrique Noire...
- (4) Sur ces différentes prestations, voir « V. O. » N° 1690 du 19-1-1977, chronique juridique.
- (5) On remarque que les taux ne sont pas révisés chaque année comme en France.
- (6) V. Guide Immigration N° 206 et s. **Attention** : l'âge limite pour l'Espagne est 16 ans depuis la nouvelle convention.

DEPUIS LONGTEMPS LA C.G.T. REVENDIQUE LES MEMES ALLOCATIONS POUR TOUS, AU MEME TAUX, QUEL QUE SOIT LE LIEU DE RESIDENCE DE LA FAMILLE.

Les vacances approchent...

AIR FRANCE A PREVU

la mise en place d'avions supplémentaires au départ des grandes villes de France, pour que vous puissiez, trouver des vols Air France à proximité de votre lieu de travail ou de résidence.

L'AVION, C'EST TELLEMENT RAPIDE ET CONFORTABLE.

Vous arrivez frais et dispos dans votre pays, sans fatigue inutile.

- RESERVEZ DES MAINTENANT VOS PLACES.
- EVITEZ SI POSSIBLE LES WEEK-ENDS SURCHARGES DES 23 ET 30 JUILLET.

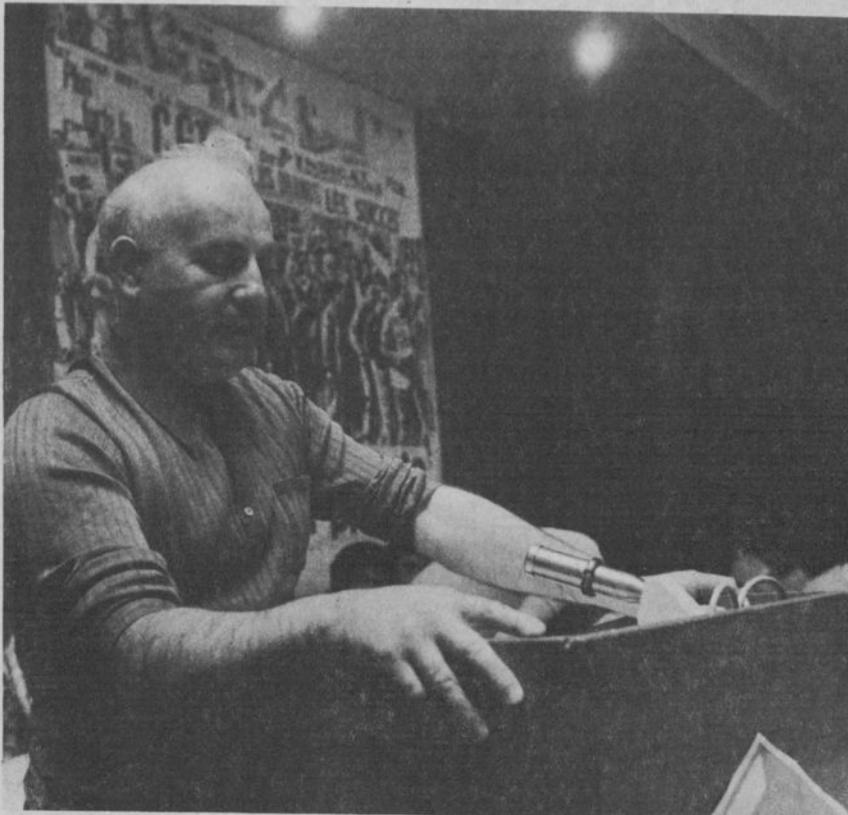
Faites partir votre famille le plus en avance possible et de préférence en milieu de semaine.

- PROFITEZ DES TARIFS SPECIAUX réservés aux travailleurs étrangers et applicables également à leur famille. Alors, dès maintenant, renseignez-vous et réservez vos places auprès des agences de voyages ou des agences AIR FRANCE.

AIR FRANCE 

CHAQUE ANNEE, PLUS DE 500 000 TRAVAILLEURS ETRANGERS CHOISSENT AIR FRANCE POUR L'AIDE ET LES FACILITES QU'ELLE MET A VOTRE DISPOSITION.

عمال البناء: بقلم اندري تانتي، الكاتب العام للاتحاد الوطني لعمال البناء



(Photo J.-P. LEROY)

المهاجرين ، بل عن النظام الرأسمالي نفسه . ويدل ذلك ، وفي كل الحالات ، على أننا ، إذا أردنا تناول مشكلة الهجرة ، يجب علينا أن نقوم بذلك ، في إطار التضامن العالمي ، وعلى أساس الصراع الطبقي . لا يمكن أبدا أن يكون العملة المهاجرين نافعين في فترة ، وضارين في فترة أخرى . وهم بفضل عملهم ، وبفضل ما يقدمونه للاقتصاد الوطني ، وبفضل مساهمتهم في ثروات الشركات ، اكتسبوا حقوقا ، ككافة الشغاليين ، ولا سيما الحق في العمل والمساواة في الحقوق بينهم وبين الفرنسيين ، بالنسبة لهم ولعائلاتهم التي بقيت بالبلاد الاصل .

أنتا متأكدون ، بمنحنا التضامن الكامل للشغاليين المهاجرين ضحايا النصرمة التي تروني حتى الى الاغتيايل والقيل ، ممن ان اتحادنا يدعو كافة العملة للوقوف ضد تلك الاساليب ، ولتعميم انتباههم لأفعالها ، ولتعميق روابط الاخوة التي توحد الفرنسيين والمهاجرين في نضال واحد ومستمر .

وواجب علينا ، ليس فقط ، تطوير وملاحقة التنظيمات العنصرية ، مهما كان مصدرها وبدون رحمة ولا شفقة ، مع تقوية التضامن الطبقي بين الفرنسيين والمهاجرين ، ولكن على منظماتنا النقابية ومناضليها ، أن تكون أكثر صلابة وأكثر نشاطا ولا سيما فيما يتعلق بمشاكل السكن التي تعد مسائل حساسة تختفي وراءها السلطة لتغذي وتطور سياسة ديماغوجية

ان السرح . ت. تتشرف بكونها ناضلت ، في كل وقت ، من اجل المساواة في الحقوق بين الفرنسيين والمهاجرين . ان الاستغلال الفاحش الذي يذهب ضحيته الشغاليون المهاجرون ، يتطلب منا انتباها كبيرا ، وخوض نضال متواصل ومستمر للدفاع عن مصالحهم . يعرف كل واحد منا جيد المعرفة أن منظمة الاعراف تحاول ، باستمرار ، بالنسبة من حقهم وذلك بواسطة حرمانهم من التمتع بتطبيق نصوص الاتفاقيات التي هي حقوق يجب ان يتمتع بها الجميع (التصنيفات المهنية ، التنقلات الضوئية ، ظروف العمل ، ضمان الشغل) وفي الظروف الحالية ، تشين كل من السلطة الحاكمة ومنظمة الاعراف ، حملة عنصرية واسعة النطاق ، لم تعرف لها مثيلا سابقا .

فهنا يدعيان ان هناك حلا لمشكلة البطالة يتمثل في ترجيع العمال المهاجرين الى اوطانهم . كما انهما يبعثان القوي البوليسية ضد العمال الذين يدافعون عن حقوقهم المشروعة وعن كرامة الانسان ، في مبيئاتهم .

وتلك اعمال وممارسات تذكر بما كان يصدر عن البوليس الثاني . انها لكذبة كبرى ان تتعني كل من السلطة الحاكمة ومنظمة الاعراف بانها في الامكان التغلب على الازمة بواسطة طرد المهاجرين ، وهي تروني السي الرغبة في تغطية ضمتها وعمقها .

ان الاسباب العميقة لتلك الازمة ليست ناتجة عن وجود العمال

un marché de dupes

La C.G.T. s'oppose à tout licenciement prioritaire des immigrés et dénonce la duperie de la prime au départ

Après l'annonce du licenciement « en priorité » de 2.100 travailleurs immigrés en Lorraine et la proposition de M. Barre de verser 10.000 francs à tout travailleur immigré au chômage désireux regagner son pays, René Lomet, secrétaire de la CGT, a fait la déclaration suivante :

de la crise. Ils ne doivent, pas plus que les travailleurs français, en faire les frais.

M. Barre vient de proposer un pécule de 10.000 francs à tout travailleur chômeur décidant de rentrer dans son pays.

« Alors que M. Dijoud avait déclaré en février dernier à Metz où il n'était pas question de renvoyer chez eux les immigrés qui perdaient leur emploi, le gouvernement et le patronat viennent de décider le licenciement prioritaire des travailleurs immigrés et, dans les faits, d'organiser leur retour massif dans leur pays.

C'est un véritable marché de dupes. C'est moins que la totalité des indemnités chômage et ASSEDIC auxquelles ils ont droit.

De plus, cette mesure aurait pour conséquence de priver les intéressés de tous leurs droits sociaux (formation professionnelle, allocations familiales, Sécurité sociale, retraite, accident du travail, etc. »

Dans le même temps, le gouvernement a autorisé l'entrée en France de 115.000 immigrés en 1976 et de 3.500 travailleurs permanents en janvier et février 1977.

Notre charte revendicative prévoit la réinsertion dans leur pays d'origine des travailleurs immigrés qui le désirent. Mais cette réinsertion doit être précédée d'une formation professionnelle retour avec la garantie de la préservation de l'ensemble des droits acquis en matière de salaires et de couverture sociale.

La position de la CGT est claire : nous sommes opposés catégoriquement à tout licenciement prioritaire des travailleurs immigrés. Ils ne sont pas responsables

Voyages BARBÈS

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 francs

78, BOULEVARD BARBÈS - PARIS XVIII^e

Tél.: 076 09-00 + 606 99-48 606 94-58

BILLETS FER - AIR - MER

Consultez-nous

pour tous

vos problèmes

de voyages :

● AVION

● BATEAU

● CHEMIN DE FER

LA POLITIQUE NATIONALE PROFESSIONNELLE...



Les bas salaires, les mauvaises conditions de vie, de travail, d'hygiène et de sécurité, les atteintes aux libertés, à la dignité de l'homme ne sont pas une fatalité.

La C.G.T. affirme que d'autres conditions de vie et de travail sont possibles, c'est pourquoi elle propose un ensemble de solutions, de revendications conformes aux intérêts moraux et matériels de tous les salariés français et immigrés de la construction.

Les luttes actuelles, nombreuses et diverses, montrent combien les revendications annoncées par la C.G.T. correspondent aux besoins immédiats des travailleurs. Elles montrent la nécessité de l'organisation C.G.T. dans l'entreprise forte et efficace lorsqu'elle rassemble un grand nombre de syndiqués.

La Fédération de la Construction C.G.T. appelle chaque travailleur à adhérer, à participer à la vie du syndicat C.G.T., à agir pour des revendications possibles dans l'immédiat; mais aussi pour imposer les objectifs de la politique nationale professionnelle qu'elle a définis et qui garantissent d'une façon durable une vie digne, humaine à chaque travailleur de la Construction, quelle que soit sa nationalité.

Reprenant en les adaptant aux réalités de nos industries, les grands objectifs de la C.G.T., la pratique nationale professionnelle tient compte des caractéristiques suivantes :

- a) dans la construction, une fois le produit terminé (pont, maison...), les travailleurs s'en vont ailleurs, souvent ils changent d'entreprise
- b) il existe une dispersion naturelle des chantiers, des agences aux établissements des grandes entreprises
- c) le lieu du travail est lui-même en état de modification constante (travail en galeries, dans les fouilles, en hauteur) ce qui rend la nature du travail pénible et dangereux, aux intempéries, les déplacements.

Des caractéristiques de ces professions découlent des critères qui conditionnent en permanence l'activité et les objectifs de la C.G.T. dans la Construction.

- Ce sont :
- la garantie nationale pour toutes les catégories de salariés, des droits et avantages acquis, quelque soit l'âge, la nationalité, le lieu de résidence, l'entreprise ;
 - l'existence d'un organisme ou institution professionnel permettant d'apporter aux travailleurs où qu'ils soient les bénéfices d'avantages sociaux

(prévoyance CNPO - RMC - CNRO - intempéries - congés payés - activités sociales (APAS) - formation continue - apprentissage).

Obtenir et garantir pour tous dans le cadre de l'entreprise et de la profession, un salaire mensuel élevé, la qualification, l'emploi, des conditions de travail et de vie humaines, des avantages sociaux appréciables, c'est la première mission qui a tout moment, est assignée au mouvement syndical.

Pour exercer cette mission, la C.G.T. et avec elle les travailleurs ont besoin de droits et libertés démocratiques qui leur permettent d'intervenir dans tous les domaines de la vie économique, sociale, dans l'entreprise, dans la profession, dans la cité.

La politique nationale professionnelle que nous voulons faire appliquer précise :

- a) ce que devrait être les droits syndicaux nouveaux dans nos industries afin de permettre l'exercice du droit syndical à tous les niveaux de l'entreprise. Les travailleurs quels que soient l'âge ou la nationalité peuvent accéder à toutes les responsabilités syndicales ou mandats électifs ;
- b) ce que doit être la gestion et la représentation des travailleurs dans les organismes sociaux où est géré le salaire différé des travailleurs (CNRO

prévoyance - CMPO retraite - congés payés...);

c) que soient reconnus pour les travailleurs immigrés les avantages sociaux et familiaux que les travailleurs français.

On pourrait citer aussi ce qu'il est nécessaire de faire pour une véritable éducation, alphabétisation ainsi que pour les logements, les foyers gérés démocratiquement, les équipements sanitaires et sociaux-culturels et sportifs sur les lieux du travail ou à proximité...

Même vu rapidement à travers ces points essentiels on peut affirmer que la politique nationale professionnelle correspond à l'intérêt immédiat et futur des salariés de la Construction, de leur famille ainsi que l'intérêt national.

Les luttes actuelles pour le pouvoir d'achat, l'emploi, les libertés sont absolument indispensables pour contrer la misère, l'exploitation, l'austérité, mais les changements permettent durablement une vie plus juste, plus humaine, sont absolument nécessaires.

C'est pourquoi la Fédération de la Construction C.G.T. soutient à fond le Programme Commun des partis de Gauche; donc pour le changement politique qui favorisera l'application de sa politique nationale professionnelle.

Les revendications essentielles ne seront plus combattues par le pouvoir en place, elles iront au contraire dans le sens de la politique sociale définie dans le Programme Commun.

Par ailleurs, les immenses besoins des populations, du pays, en infrastructures sociales, industrielles, culturelles servent à satisfaire une grande industrie de la Construction puisant sa capacité essentielle dans ses travailleurs français et immigrés, sera indispensable à la réalisation d'une politique globale conforme à l'intérêt de tous.

Syndiquer, organiser les travailleurs dans la C.G.T., les faire agir sur la base des solutions de la Féd. C.G.T., c'est aujourd'hui faire reculer l'exploitation, obtenir des succès appréciables, c'est préparer l'avenir de bonheur et de fraternité auquel aspirent tous les travailleurs !

...ET LA MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRÉE

LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS DANS LA CONSTRUCTION

La main-d'œuvre immigrée représente 497.834 sur l'effectif total des industries de la Construction de 1.667.682, soit 29,85 %, c'est-à-dire le tiers.

Elle représente également 35,10 % des ouvriers.

95,86 % des immigrés sont ouvriers.

Ce bref rappel de chiffres nous montre :

- d'une part, l'importance de cette main-d'œuvre dans les industries de la Construction ;
- d'autre part, les qualifications et les salaires qui correspondent.

L'immigration qui a, depuis la deuxième guerre, contribué à la reconstruction de la France, qui, par son apport à l'économie nationale, par sa participation à l'enrichissement des sociétés, a joué et continue de jouer un rôle important dans l'économie de la France, est présentée aujourd'hui aux travailleurs français et à l'opinion publique comme « porte-malheur », comme cause de la crise, du chômage, de la délinquance, du déficit de la Sécurité sociale, etc...

A la C.G.T., nous ne pouvons admettre ni laisser accrédiiter l'idée que les travailleurs immigrés auraient été utiles à une époque et nuisibles à une autre.



CAMPAGNE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

le droit de logement
pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

le droit de logement pour tous

Ils travaillent ensemble...



le racisme, poison
du pouvoir et du patronat
divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

le racisme, poison du pouvoir et du patronat divise et tue

عنصرية وحرية

ان النضال الذي تخوضه نقابة السروج .ت. و اتحاد البناء ضد العنصرية وكل ما من شأنه ان يمس بالحريات ، ليس امرا جديدا اعتقد ندنا دائما بالمنزلة و حارناها على جميع المستويات . و نشر هنا بعض التصريحات الصادرة عن نقابة السروج .ت. و عن اتحاد البناء :

فيما يتعلق بالذين اطردها خلال عطلة الربيع 1976 ضد اتحادنا بكامل الشدة بالصيغة الشبه لملحقات و بعودة المطرودين .

كما وجه ندا الى تنظيماته كلها و مناظله لكي يقوموا بحملات التنديد و ينظموا رد فعل عملة انباء و يوكدوا في اطار النضال العام على التضامن و الارادة في نيل المساواة الفعلية في الحقوق بالنسبة لكافة العملة الفرنسيين منهم و المهاجرين .

24 جويلية 1976

في رسالة موجهة الى السيد يونياتوفسكي صرح اندي تانتي ، الكاتب العام لاتحاد البناء ، بعد ان اظهر المكانة التي يحتلها العملة المهاجرون في الاقتصاد الفرنسي ، و بصفة خاصة في ميادين التصنيع ، صرح قائلا : " ان ما صدر عنكم من عبارات ، سيدي الوزير ، مع اغراض الحكومة ، و قراءات انظر التي تؤخذ ضد هؤلاء العملة ، لها صيغة و مضمون عنصريان و معاديان للجانب بالرغم من محاولات تبركهم من ذلك ... "

7 سبتمبر 1976

صرح جورج سيغني ، بسيان توان ، امام منازلي منطقة باريس قائلا :

عندما يهتم البوليس بالمهاجرين ، فليس

ليعمل ضد العنصرية التي تؤذي احيانا نساء الجريمة ولكن لينظم عمليات قمعية ضد المهاجرين .

ان ضمان الامن بالنسبة لهم ، و فرض احترام كرامتهم ، البشرية ، هو في نفس الوقت الدفاع عن حريتنا نحن .

ففي محطة توليد الكهرباء بسان لوران ، اطرده مستخدمو G.T.M و BACC المضربون ، الذين يحتلون امساكن الشغل ، و خلال ثلثية اسابيع اطردها بواسطة قوى البوليس ، و قد نظم كل من الاتحاد السجهي و الاتحاد النقابي للبناء ، مظاهرة تنديد في نفس اليوم .

وقد ساهم في المظاهرة 11.000 عاملا عبروا شوارع مدينة بلبوا معربين عن استنكارهم و عزمهم تضامنهم .

TRAVAILLEURS IMMIGRÉS DANS LES LUTTES DE LA CONSTRUCTION

La mentalité, le réflexe, la réaction, la conscience des travailleurs immigrés, à quel niveau se situent-ils aujourd'hui ?

L'action de la C.G.T., longue, difficile, patiente porte ses fruits aujourd'hui. Les résultats des cinq dernières années montrent que bien que la récolte est bonne et davantage meilleure. Ils se résument :

Une mentalité nouvelle, ce n'est plus l'immigré dont le seul objectif est l'emploi et l'argent !

Aujourd'hui, c'est cela mais avec un ensemble d'autres choses qui se résument comme nous l'avons vu sur le chantier de la Centrale de Dampierre : les travailleurs de ce chantier, en majorité immigrés, sur 17 revendications qu'ils ont établies, pas une sur les salaires, elles concernent les conditions de vie, de travail, de libertés individuelles pour leur dignité humaine. Ils ont fait 20 jours de grève, cela est significatif, même si, ici ou là, les choses ne sont pas au même niveau.

Une prise de conscience plus élevée, plus importante que celle que nous avons connue en 1968.

Une nouvelle volonté de se battre auprès des travailleurs français, avec un choix significatif, se battre avec et dans les rangs de la C.G.T. ; de nombreux exemples dans plusieurs départements, entreprises, branches professionnelles et, plus récemment, le 13 avril en témoignent, des adhésions, de nouveaux syndicats. Des prises de responsabilités syndicales, au niveau de l'entreprise, en tant que délégué du personnel et délégué du C.E. se réalisent de plus en plus aujourd'hui. C'est parce qu'il y a ces choses nouvelles qui bougent et qui changent que nous pouvons affirmer qu'il y a une situation nouvelle, dont l'évolution doit être toujours présente dans nos esprits et dans nos appréciations.

SUCCÈS DES TRAVAILLEURS DE GRAVELINES

Plus de 2 000 travailleurs, une grande majorité d'immigrés, deux grosses entreprises de la construction ; la S.G.E. et la S.P.A.B.A. employant près de 75 % de ces travailleurs du chantier de Gravelines dans le Nord. A quelques kilomètres de Dunkerque, un immense chantier en bordure de mer, balayé par un vent glacial, des conditions (quasi moyennageuse) d'hébergement pour les immigrés, dans les cantonnements insalubres, surpeuplés manquant du minimum de confort, des indemnités de déplacement nettement insuffisantes et attribuées seulement par jour travaillé.

Les salaires ? Pour la plupart, les minimas garantis dans la région des cadences accélérées, des conditions d'hygiène et de sécurité favorables.

Toutes ces raisons, provoquent un mécontentement amplifié par le refus obstiné de la direction à toutes discussions et négociations valables.

Cela aboutit le 21 février dernier à la décision de cesser le travail, décision prise démocratiquement par tous les travailleurs français et immigrés.

Seul le personnel d'encadrement au plus haut niveau pénétra sur le chantier ce jour-là.

Durant les 18 jours que dura le conflit, la C.G.T. présente sur le chantier à travers les élus des travailleurs,

l'Union locale et les militants de la construction du département, réunis et consulta régulièrement les travailleurs et libre accès fut donné au chantier.

Mais, ceux-ci et plus particulièrement encore les immigrés durent faire face à des provocations inqualifiables allant du plus abject racisme (du genre « le conflit est mené de l'extérieur par les pays producteurs de pétrole », « il est minoritaire et mené par une poignée d'immigrés ») aux tentatives de provocations physiques.

Seule la dignité et la détermination de tous les travailleurs français et immigrés obligèrent les directions à s'asseoir à la table des négociations et permirent d'aboutir : 300 F par mois au titre des indemnités de déplacement, prime uniforme de 250 F en juin, amélioration des conditions d'hébergement et de cantonnement par la mise en place de commission avec la participation de l'inspection et de la médecine du travail dans l'autorité de l'organisation syndicale C.G.T.

C'est fort, de ces acquis et du renforcement de la C.G.T. dans ce conflit (plus de 150 nouvelles adhésions) que la reprise s'effectua dans l'optimisme et la confiance en l'avenir.

NORD.

DES ÉCHOS

Dans la région Rhône-Alpes, plusieurs chantiers d'équipements importants sont en œuvre : Centrales nucléaires de Bugey, du Tricastin, de Ceyss Malville, construction du métro à Lyon, percement du tunnel sous le Fréjus et du tunnel sous les Monts en Savoie, assainissement du Lac du Bougey, etc...

G.T.M. TRICASTIN :
Grève du 12 décembre au 3 janvier avec un succès important sur les salaires et les indemnités de déplacement.

Une nouvelle grève a pour objet une nouvelle valeur du point, l'indexation des indemnités de déplacement sur l'augmentation des salaires, un accord précis sur les conditions du chômage intempéries.

Sur les 200 syndiqués à la C.G.T. de G.T.M. Tricastin, la plupart sont des travailleurs immigrés et ils se retrouvent également majoritaires parmi les délégués, le secrétaire du syndicat est lui-même un travailleur immigré.

C.B.C. TRICASTIN :
Suite à la semaine d'action régionale du 28 mars au 1^{er} avril, les travailleurs de C.B.C. sont décidés à la grève illimitée pour couper court aux manœuvres de la direction. Les objectifs de la grève illimitée sont également le relèvement de la

valeur du point, l'indexation des indemnités de déplacement, le règlement des intempéries.

Sur les 600 syndiqués à la C.G.T. de C.B.C. Tricastin, la grande majorité sont des immigrés qui se retrouvent aussi parmi les délégués du personnel et du Comité d'entreprise.

FOUGEROLLES ET C.G.E. LE BOURGET :

Les travailleurs de Fougerolles et S.G.E. sont occupés à l'assainissement du lac du Bourget, depuis le début du mois d'avril ils mènent une lutte difficile contre ces deux grandes entreprises de travaux publics. Là aussi les travailleurs immigrés sont la majorité ainsi que parmi les militants du syndicat.

SALIMO ANNECY :
Une des plus grandes entreprises du département à grande majorité immigrée. Après la grève du 13 avril, les travailleurs ont continué le 14 et le 15, une assemblée générale se réunissant tous les matins. Cette action a permis d'imposer au patron le relèvement des salaires, l'amélioration des conditions de travail et des indemnités de déplacement et les intempéries.

DU RHONE ALPES

النضالات في منطقة باريس

سحب اعراف البناء بجزيرة فرنسا (باريس) "شارك الكثير في اضراب 13 افريل بمنطقة باريس... وللمرة الوحيدة يعترف الاعراف بمدى نجاح الاضراب، حتى ولو انهم يحاولون التقليل من اهميته .
في جهة باريس، ومنذ اكثر من شهرين ملاحظ تعدد النزاعات في اماكن الشغل، و ان الميزة الجديدة تكمن في كون المؤسسات الهامة هي التي اصححت معرصة اكثر من غيرها للنضال النقابي، وفي كون ذلك النضال يجمع بين عمال اغلب الشانتيات . ذلك هو ما حدث في بويقي وفوجرول و دوماز و سا و سوجان بويقي الح . . . ويمثل العملة المهاجرون 9 في المائة من مستخدمي الشانتيات . ان التحليل الناتج عن تلك النزاعات قد ابرز ما يلي :
1- تدمير العملة بسبب تفاقم ظروف العيش والعمل .
2- تصميمهم خلال نضالات طويلة الامد على تلبية مطالبهم ولا سيما مشكلة الاجسور .
3- ان النضال في اغلب الاحيان كان مشعرا حتى ولو ان النتائج لمي في الغالب في مستوى صدى و اهمية الحركة . ولنضرب مثلا على ذلك:
في دوماز، وبعد 15 يوما من الاضراب تم الحصول على المكاسب التالية : استدرار لمرتبات جانفي و فيفي يعادل ارتفاعا قدره 47 في المائة و زيادة جديدة بداية من امارس قدرها 25 في المائة، واصبحت منحة الاكل 3 اف بعد ان كانت 0 اف الحصول على منحة التجهيزات التي تقدر ب 25 اف شهريا ، و زوجين من لباس الشغل و زوجين من الاحذية سنويا و قد التحق بصقوف السراج . 70 عمالا . ان العملة المهاجرين يوجدون في الصف الاول من النضال و هم واعون لذلك و ليس هناك لي عمل جدي يمكن تحقيقه بدون مشاركتهم في النضال من اجل تحقيق المطالب .



(Photo DELIUS)

اهتمام العملة المهاجرين بالعمل النقابي

مثالان: كولاس و لوفافر .

كولاس: لم تكن هناك نقابة سرخ . ت. بهذه المؤسسة، ولذلك وقعت انتخابات بدون مترشح يمثلها في الدورة الاولى، وفي الدورة الثانية تقدم مترشحون "احرار" وتحصلوا على 16 صوتا من جملة 200، ولا وجود لاي مهاجر في القائمة . واعتمادا على ذلك، اقتنر العرف الفرصة ليطرد العملة بسبب عشر دقائق تاخير، وليبعث ببرقات اذار لضغط المرود . و ليطبق الاتفاق المفصول ل 14 افريل بطريقة . ويجب ان يحضر العامل بالمؤسسة على الساعة السادسة والنصف، في حين تحسب اجرتة بداية من الساعة السابعة والنصف فقط . . . فكر العملة في الامر واستنتجوا بانه بدون السراج . ت. لا يمكنهم ان يناضلوا بنجاح، ولذلك اتصل بنا وفسد بيورصة الشغل و طلب منا بطاقات انخراط، وفسر لنا الطريقة التي ستخذ، فأقترحنا عقد اجتماع بالعملة وحتي بالنواب "الاحرار" الذين ينخرطون بالسراج . ت. واقترحنا على هؤلاء ان يستقلوا، وفعلا استقال جميعهم في ذلك اليوم و انخرط بالسراج . ت. 60 عضوا تم تعيين رفيق ينوب العملة، وتنظم الآن الانتخابات في ظروف عادية .

جون لوفافر: بدأت الامور فجأة اثنا دفمارة فيفي و لوحظ نقص يقمدر ب 200 ف، اذ طبق العرف اتفاق 14 افريل، فقر العملة شن الاضراب وتنظموا بالسراج . ت. وخلال الاضراب الذي دام 5 ايام مع الحضور امام اتحاد الاعراف، اضطرت الادارة الى التراجع في قرارها فغير انها تجاهلت انخراط العملة بالنقابة سرخ . ت. واستعملوا كذلك نوابا "احرار" كيوقعوا اتفاقا يتعلق باستيقا منحة التنقل القصير . وهي منحة تم افتكاكها بواسطة النضال الخ . . . رفض العملة الاستماع لمحضر الجلسة المنصدة، وقالوا بان ما تسم اكتسابه كان نتيجة النضال مع السراج . ت. التي انخرط بها 40 عضوا . سمحت لنا تلك النشاطات بعقد جلسة مع عملة الطرقات و بتقرير اسبوع عمل مع اضراب لمدة 24 ساعة يوم 14 افريل و اضراب يدم ساعتين كل صباح ايام 12 و 13 و 15 .



FACE AU RETOUR FORCÉ DES IMMIGRÉS LA CGT APPELLE A L'ACTION

La C.G.T. entend préserver le droit à l'emploi des travailleurs immigrés sur la base de ses nombreuses et réalistes propositions en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de couverture sociale.

Elle considère que les propositions du Premier ministre concernant les immigrés comme une scandaleuse duperie.

Le gouvernement veut encore une fois voler des travailleurs et les frustrer de leurs droits.

L'incitation au retour « volontaire » sinon « forcé » des chômeurs, dans un

premier temps, constitue une des violations caractérisées des droits des travailleurs migrants dont le gouvernement est coutumier. N'a-t-il pas été condamné à quatre reprises par la Cour de Justice des Communautés au cours des deux dernières années, à l'initiative de la C.G.T.

Il s'agit en effet d'une violation des accords internationaux, bilatéraux et multilatéraux, signés en France, concernant les travailleurs migrants, ainsi que des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier la Convention n° 97.

Chacun comprend mieux pourquoi, malgré ses déclarations démagogiques, le gouvernement français refuse de ratifier la Convention n° 143/75 de l'O.I.T. qui stipule en son article 8 :

1) « A la condition qu'il ait résidé légalement dans le pays aux fins d'emploi, le travailleur migrant ne pourra pas être considéré en situation illégale ou irrégulière du fait même de la perte de son emploi, laquelle ne doit pas entraîner par elle-même le retrait de son autorisation de séjour ou, le cas échéant, de son permis de travail ».

2) « Il devra, en conséquence, bénéficier d'un traitement égal à celui des nationaux, spécialement en ce qui concerne les garanties relatives à la sécurité de l'emploi, le reclassement, les travaux de secours et la réadaptation ».

En tout état de cause, la « promesse » du Premier ministre d'accorder un « pécule de 10.000 F » aux chômeurs — et il faudrait encore voir dans le détail — constitue une duperie éhontée.

Les travailleurs immigrés perdraient beaucoup plus qu'ils ne percevraient.

Le « pécule » ne représente même pas le montant :

- Des indemnités « ASSEDIC » et chômage de l'Etat et qui représentent pour un licenciement non économique plus de 14.000 F en un an ;
- Des mêmes indemnités calculées au SMIC pour licenciement économique, plus de 16.000 F en un an.

Les immigrés perdront en outre :

- Leurs droits à la couverture sociale et maternité pour eux et leur famille ;
- Les allocations familiales (plus de 14.000 F pour une famille de 4 enfants en France et environ 3.000 F selon les pays d'origine pour les familles hors de France, sans compter les primes de rentrée scolaire, allocations vacances, allocation logement lorsque la famille est en France ;
- Les droits de la femme enceinte, les allocations post-natales ;
- Les bourses d'étude et autres avantages sociaux pour les enfants ;
- La prise en considération des périodes de chômage indemnisées pour le calcul des retraites vieillesse et complémentaires ;
- Le bénéfice d'une éventuelle amélioration apportée au système d'indemnisation des chômeurs concernant le taux et le temps.

Droits acquis par le travail, auxquels il faut encore ajouter :

- L'arrêt des cours d'alphabétisation ;
- La formation professionnelle...

Sans parler des déchirements humains qui peuvent naître de situations particulières nées de l'immigration.

**

La C.G.T. réaffirme qu'elle entend, avec l'ensemble des travailleurs français et immigrés unis par la même communauté d'intérêts, défendre le

droit au travail de tous les salariés.

Avec eux, elle s'opposera aux licenciements prioritaires des travailleurs, qu'ils soient âgés, femmes, jeunes ou immigrés.

Concernant les immigrés, la C.G.T., qui s'est prononcée depuis des décennies pour une politique de l'immigration conforme aux intérêts des travailleurs immigrés et des travailleurs français, de l'intérêt national, a élaboré une Charte revendicative que les Pouvoirs publics et le patronat n'ignorent pas.

Dans le cadre de la coopération sur un pied d'égalité entre les peuples, de la coopération fraternelle et de la solidarité de lutte et de classe avec les organisations syndicales des pays d'origine, et en particulier des pays qui ont connu et subissent encore les séquelles douloureuses du colonialisme et du fascisme, la « Charte revendicative des travailleurs immigrés » de la C.G.T. prévoit le droit à la réinsertion dans leur pays d'origine pour les immigrés qui le désirent.

La C.G.T. a estimé, avec les immigrés et les travailleurs français, que cette réinsertion devait être précédée d'une formation professionnelle retour, avec la garantie de la préservation de l'ensemble des droits acquis en matière de salaires et de couverture sociale (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, droits des accidentés du travail...).

Les mesures réactionnaires prises actuellement par le gouvernement dans le cadre du plan Barre II ne correspondent en rien aux préoccupations de la C.G.T., à celles des travailleurs immigrés et français, à l'intérêt de la France.

La C.G.T. entend donc défendre les travailleurs immigrés comme les travailleurs français sur la base de son programme revendicatif général pour le droit au travail pour tous.

Elle considère que seule la lutte unie des travailleurs français et immigrés imposera la solution aux problèmes de l'emploi, à l'ensemble des difficultés rencontrées par la classe ouvrière.

Ce qu'ils ont dit avant...

Ne reculant devant aucune démagogie, le gouvernement et le patronat oublient ce qu'ils disaient hier. A nous de leur rappeler.

« L'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile, car si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre ».

(M. JEANNENEY, Ministre du Travail en 1966, « Les Echos » - 29-3-1966).

« ... La présence de cette immigration donne à notre économie plus de souplesse, s'agissant de gens très mobiles, acceptant de changer d'entreprises, de régions et le cas échéant de devenir des chômeurs indemnisés. L'immigration est encore fructueuse dans la mesure où elle permet à notre pays d'économiser une partie des frais d'éducation (assumés dans le pays d'origine) et de mieux équilibrer les charges de la nation : jeunes, les immigrés apportent souvent plus de cotisations qu'ils ne reçoivent de prestations ».

(« L'Usine Nouvelle », organe patronal du 26 mars 1970).

« Pour l'instant, le recrutement à l'étranger n'est pas encore parvenu à ralentir la hausse des salaires dans leur ensemble ».

(« Les Echos » du 1^{er} décembre 1970).

« (...) L'immigration est encore une nécessité économique puisque le degré de développement de notre appareil de production et l'inégal développement des secteurs et des régions, semblent bien requérir pendant quelques années encore d'appréciables contingents de main-d'œuvre étrangère.

(...) Mais l'horizon économique à moyen terme ne permet plus de tabler sur la notion de besoins incompressibles ou structurels ».

(Déclaration de Paul DIJOU devant le Conseil des Ministres le 9 octobre 1974).

La C.G.T. a développé une lutte constante pour la défense de l'emploi des travailleurs français et immigrés.

A Delecourt dans le Nord, à Idéal Standard, chez Cadet à Fos-sur-Mer, à Dampierre, elle s'est exprimée à tout instant pour leur défense.

Devant la 3^{ème} Conférence de la M.O.I., à Montreuil, Marius Apostollo donnait la position de la C.G.T. en 1972 :

Il est bien clair que les travailleurs de toutes nationalités sont directement concernés par le Programme commun, et les immigrés en particulier tant en ce qui concerne leurs revendications spécifiques que les répercussions qu'aurait dans leur pays une victoire de la gauche.

Mais alors, si le gouvernement de gauche arrive au pouvoir, les immigrés seraient expulsés ? Il s'agit là d'une pure invention des pires ennemis des travailleurs français et immigrés.

Avec l'application du Programme commun, le progrès économique et le progrès social iront de pair, s'appuieront l'un sur l'autre. Les mesures prévues pour l'augmentation du pouvoir d'achat stimuleront l'économie (après 1968, 80.000 chômeurs ont pu trouver du travail).

Mais qui donc aujourd'hui envisage de prendre des mesures scandaleuses, sinon le gouvernement des monopoles ? Qui aujourd'hui procède à des licenciements prioritaires de travailleurs immigrés, sinon le patronat, de connivence avec le gouvernement.

Le passé donne une idée de ce qui se produirait demain avec un gouvernement de gauche. 1936 : c'est le Front Populaire et les grandes conquêtes sociales. En 1946 : c'est non seulement la conquête de droits nouveaux pour la classe ouvrière, mais c'est aussi, avec Ambroise CROIZAT, le ministre ouvrier, la création de l'Office National de l'Immigration avec la participation des syndicats qui, en outre, ont eu droit de défendre leur point de vue à propos des accords bilatéraux ; c'est l'institution d'un taux de change préférentiel de 20 % en faveur des immigrés.

Ainsi donc, c'est tous les immigrés, comme les Français, qui sont concernés par cette grande bataille dans laquelle nous sommes engagés pour parvenir à des changements profonds, pour vivre mieux et aussi pour faire aboutir une nouvelle politique de l'immigration qui soit conforme aux intérêts de tous les travailleurs français et immigrés, et à l'intérêt du pays (...).

Dans les dernières semaines tous les militants de la C.G.T. s'expriment ou auront à s'exprimer pour affirmer leur solidarité aux travailleurs immigrés, tout comme André Allamy qui parlait au nom du bureau confédéral à Thionville.

Certes, les manœuvres de division contre la classe ouvrière menées conjointement par le pouvoir et le patronat ne manqueront pas de se succéder. Vous saurez les déjouer ! C'est par exemple cette inqualifiable campagne qui fait appel au chauvinisme le plus exacerbé préconisant le licenciement prioritaire des travailleurs immigrés. Travailleurs français et immigrés victimes des mêmes exploiters qui bénéficient des fonds publics pour licencier, unis dans la lutte, vous ferez se briser cette manœuvre sordide.

AFIN DE MIEUX VOUS FAIRE COMPRENDRE LA SITUATION DE L'EMPLOI EN FRANCE ET VOUS INFORMER DE VOS DROITS LE NUMERO DE JUIN SERA SUR LES PROBLEMES DE L'EMPLOI.



la CGT

NON AU RETOUR FORCÉ

Georges SEGUY
s'est rendu à Dampierre
le 28 avril

EN relation avec le chômage, nous assistons à la tentative de relancer une campagne raciste faisant appel aux instincts les plus bas. Je veux parler des scandaleuses insinuations selon lesquelles le chômage pourrait être résorbé si l'on renvoyait dans leur pays les travailleurs immigrés. Ce n'est pas seulement scandaleux, c'est ignoble.

N'oublions pas en effet à quels emplois la main-d'œuvre immigrée est généralement affectée et que sur le million et demi de chômeurs, 800.000 sont des jeunes filles et des femmes.

Quand on sait comment le Pouvoir et les employeurs ont attiré en France la main-d'œuvre immigrée, dans quelles déplorables conditions elle a été accueillie, de quelle manière sont exploités les travailleurs immigrés, les discriminations dont ils sont victimes, on voit à quel point il est odieux de chercher à accréditer l'idée qu'ils pourraient être responsables du chômage.

En vérité, gouvernants et patrons connaissent très bien l'absurdité de tels propos ; ils savent qu'en l'état actuel de l'économie la diminution brusque du nombre de travailleurs immigrés aurait des conséquences catastrophiques pour la plupart des branches occupant une forte proportion de main-d'œuvre immigrée.

Ils se livrent à une grossière diversion à des fins de division et dans le but d'imposer à tous les travailleurs, français et immigrés, leur politique antisociale.

Nous protestons avec indignation contre de tels procédés. Nous ne laisserons pas traiter de la sorte nos frères immigrés.

A la CGT nous combattons toutes les manifestations de haine raciste, nous ne connaissons entre les hommes qu'une race, la race humaine. Nous ne distinguons dans la société que deux classes principales, celle des exploités et celle des exploités, quelle que soit la nationalité ou la couleur de la peau des uns et des autres.

Il ne s'agit pas seulement de solidarité envers les travailleurs immigrés, il s'agit aussi de dé-

fendre les intérêts de toute la classe ouvrière contre une entreprise foncièrement réactionnaire.

Il s'agit de faire échec à une manœuvre de division et de renforcer l'unité de tous les travailleurs dans l'action nécessaire à la satisfaction de leurs revendications communes. Car les travailleurs immigrés sont parmi les principales victimes de la crise qui secoue les pays capitalistes. Nous venons de le voir, ils sont victimes du racisme propagé par le Gouvernement et le Patronat pour diviser les travailleurs. Mais ils sont tout particulièrement victimes des licenciements. Par exemple, dans la sidérurgie, les licenciements visent en priorité les travailleurs immigrés.

Pour la CGT, la défense des travailleurs immigrés ne se limite pas à l'entreprise. Encore mieux que par le passé, nous entendons nous préoccuper aussi des aspirations et des revendications des immigrés après le travail. C'est dans cet esprit que nous avons

lancé une grande campagne nationale en faveur de l'amélioration des logements des travailleurs immigrés essentiellement en trois directions :

- Les foyers,
- Les hébergements sur les chantiers,
- Les hôtels et les meublés.

Autour de ce problème du logement, la CGT pose bien évidemment toutes les questions concernant les équipements ménagers, les équipements en matière de détente, de loisirs, de culture, de sports, etc...

Ce que nous venons d'évoquer démontre l'inanité de la campagne qu'on veut aujourd'hui mener contre eux en prétendant « qu'ils viennent manger le pain des Français ».

En vérité, les travailleurs français et les travailleurs immigrés se heurtent aux mêmes problèmes, subissent la même politique antisociale avec toutes ses conséquences pour leurs conditions de vie et de travail.

Souvenez-vous, au moment des élections présidentielles de 1974, la droite avait mené tapage auprès des travailleurs immigrés sur le thème « si le Programme Commun est appliqué, les travailleurs immigrés seront obligés de retourner chez eux ». C'était évidemment une perfidie de plus destinée à diviser les travailleurs.

Aujourd'hui ce sont les mêmes qui font campagne pour mettre les travailleurs immigrés à la

SOLIDARITÉ AUX TRAVAILLEURS TURCS

Le 1^{er} mai a été pour plus de 500.000 travailleurs turcs l'occasion de faire connaître leurs revendications et leur soif de liberté en manifestant à Istanbul.

Rassemblés à l'appel du D.I.S.K., ils ont défilé durant des heures, réclamant la suppression des articles 141 et 142 de la Constitution qui limitent le droit de grève et les libertés démocratiques.

Cette force, calme et paisible, qui manifestait ce 1^{er} mai, a été lâchement agressée par des hommes embusqués qui attendaient cette occasion pour tenter de briser ce mouvement.

La provocation a fait 34 morts et plus d'une centaine de blessés.

Les travailleurs français et immigrés sauront manifester leur solidarité à l'égard du D.I.S.K. et des travailleurs turcs victimes de la provocation fasciste.



منابر العمال
التونسي الجزائري المغربي

LA TRIBUNE DES TRAVAILLEURS
TUNISIENS, ALGERIENS,
MAROCAINS

Directeur de publication.
Marius APOSTOLO

Commission paritaire n° 276 D 73

213, rue Lafayette - PARIS-10^{ème}
Tél. : 200-33-21

Travail exécuté par des ouvriers
syndiqués - Imp. Lensoise, LENS.

